AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1057
FR0011742329-FS0529

4 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 mai 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mai 2016, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Investissement[1], le seuil de 15% des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement 1 132 915 actions MC PHY ENERGY représentant 1 960 783 droits de vote, soit 11,99% du capital et 18,79% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Investissement	1 132 915	11,99	1 960 783	18,79
Total CDC	**1 132 915**	**11,99**	**1 960 783**	**18,79**

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, la Caisse des dépôts et consignations déclare que, pour les six mois à venir, les intentions de Bpifrance Investissement sont les suivantes :

- Bpifrance Investissement agit seul ;

- le franchissement de seuil de 15% des droits de vote résulte de l'acquisition de 827 868 droits de vote double par Bpifrance Investissement en sa qualité de société du Fonds Ecotechnologies et n'a pas nécessité de financement ;

- Bpifrance Investissement envisage de poursuivre des achats d'actions dans les mois à venir, de façon non-significative ;

- Bpifrance Investissement n'envisage pas de prendre le contrôle de la société ;

- Bpifrance Investissement entend continuer d'accompagner MC PHY ENERGY dans le cadre de son développement mais n'envisage pas de réaliser l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 449 350 actions représentant 10 433 697 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Bpifrance Investissement n'est partie à un quelconque accord instrument financier visé au 4° et 4° bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Bpifrance Investissement n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société MC PHY ENERGY ;

- Bpifrance Investissement n'a pas l'intention de demander à ce stade la nomination d'un nouvel administrateur.

La CDC déclare enfin que, malgré la présomption de l'article L. 233-10 II, 2° et 3° du code de commerce, elle n'agit pas de concert avec Bpifrance Investissement. »
